

## **Informations importantes concernant les assurances :**

### **- Déclaration d'accident :**

Une fois la déclaration envoyée, il n'est plus possible d'y avoir accès soit pour la modifier soit pour en conserver une copie: elle ne sera plus accessible!

L'accidenté recevra simplement un accusé de réception de la part d'Allianz.

Les modifications ou les compléments éventuels proposés par l'accidenté ou demandés par Allianz se feront par téléphone ou internet avec Allianz.

C'est un grand changement par rapport aux années précédentes.

Pour information, il est fortement recommandé d'effectuer sa déclaration par internet.

Dans ce cas, Allianz envoie automatiquement un AR de prise en charge et dans les 72 heures, un 2<sup>ème</sup> courrier (ou mail) informant du numéro de dossier et des garanties

acquises : cela a bien été vérifié pour une déclaration récente d'accident.

En conséquence, jusqu'à plus amples informations, il est fortement recommandé aux déclarants :

- d'enregistrer la déclaration sur leur micro avant de l'envoyer
- ou d'en prendre une copie "papier", pour en conserver une trace!

Merci de faire savoir, par l'intermédiaire des dirigeants de clubs et de Comités départementaux toutes les difficultés éventuelles rencontrées dans la démarche de déclaration d'accident.

### **- Licence :**

Le numéro de rapatriement en cas de sinistre, est porté sur la licence (en dessous du code barre) : **01 42 99 08 05**